

Faites parler les pierres

DES CLEFS POUR OUVRIR NOS ÉGLISES

Éléments techniques et administratifs

CDAS janvier 2013



le Joyel  d'Arras

DES CLEFS POUR OUVRIR NOS ÉGLISES

OUVRIR

La grande tradition de l'Église est d'être ouverte à tous.

I – Église : lieu cultuel et lieu culturel

Églises et cathédrales sont d'abord affectées au culte. La construction et l'aménagement doivent favoriser la liturgie et permettre le rassemblement d'une communauté. « L'ouverture aux touristes repose sur une volonté réfléchie de l'affectataire : le curé ; mais elle doit être aussi le résultat d'une véritable synergie entre les différents acteurs : le curé, le maire (ou l'État) propriétaire, l'Office du tourisme, les guides, les écoles... » (M^{gr} Jacques Noyer).

L'Église est aussi depuis toujours un lieu de culture. Autrefois le clergé chargé de l'enseignement, des bibliothèques et des archives, était commanditaire d'œuvres à des artistes. Aujourd'hui, nous sommes dans la continuité quand les églises accueillent des créateurs modernes, des manifestations culturelles diverses : concerts, spectacles, expositions.

II- Quelles sont les orientations officielles de l'Église sur cette question ?

La position de l'Église est claire :

Elle se réjouit de tout ce qui peut élever l'homme selon le projet de Dieu et contribuer à l'ouvrir aux valeurs spirituelles présentes dans la culture (cf. Constitution dogmatique sur l'Église dans le monde de ce temps, Gaudium et Spes 57).

Elle a reçu mission de garder le caractère sacré des lieux de culte qui sont les signes visibles de l'Église en chemin sur la terre et de l'Église établie dans les cieux (cf. Constitution dogmatique sur l'Église, Lumen Gentium 8).

Principe phare : toujours rester en cohérence avec le concept fondateur, ne pas accepter n'importe quoi dans les lieux affectés au culte

III- Quels sont les acteurs et leurs rôles ?

Les propriétaires : principes et obligations

***Bâtiments antérieurs à 1905 :** les cathédrales, églises, chapelles et autres lieux de culte construits avant le 9 décembre 1905 sont devenus propriétés de l'État (cathédrales) ou des communes. Les fidèles ont conservé la libre disposition de ces édifices pour le culte sous la responsabilité des ministres du culte nommés par l'évêque.

***Bâtiments postérieurs à 1905 :** ils sont propriétés privées ; les propriétaires (Association diocésaine, sociétés civiles, congrégations...) sont libres de les utiliser dans la limite des lois et des règlements relatifs à la sécurité des personnes. Pour les paroisses, seule l'Association diocésaine est reconnue. En effet, les paroisses n'ont pas d'existence légale et ne peuvent donc être propriétaire.

***Les obligations des propriétaires :** le gros entretien (couverture et murs), chauffage.

Les affectataires : principes et obligations

Selon la loi, l'affectataire est le curé nommé par l'évêque. Aucune utilisation de l'église ne peut se faire sans son accord.

Le curé aidé des fidèles maintient en l'état tout ce qui figure à l'inventaire, détient les clefs, décide des heures d'ouverture et prend en charge les travaux intérieurs (si ceux-ci modifient la disposition des lieux, il faut l'accord du propriétaire).

En ce qui concerne les concerts et les spectacles, les lois canoniques et civiles imposent à l'affectataire une certaine vigilance. Le curé à qui il revient de décider de l'utilisation culturelle de son église, aidé éventuellement par la Commission diocésaine, fera en sorte que l'église ne puisse jamais être considérée comme une salle de spectacle. Et c'est donc en raison du caractère particulier d'une église que son accès doit être libre et gratuit. Cependant l'affectataire peut demander à être défrayé des dépenses entraînées par la manifestation : chauffage, électricité, nettoyage...).

N.B. **La désaffectation** est prévue par la loi du 9 décembre 1905. Elle concerne les édifices qui tombent en ruine ou qui ne sont plus utilisés pour le culte. Elle doit se faire avec l'accord de l'évêque.

Les autres acteurs

-Le responsable de la CDAS (Commission diocésaine d'art sacré)

- Relais touristiques :

Equipe d'accueil de la paroisse et éventuellement les membres de la Pastorale liée au tourisme et à l'art.

Eventuellement, les équipes *Ars et Fides*, *CASA (Communautés d'accueil dans les sites artistiques)*, *SPREV (Sauvegarde du patrimoine religieux en vie)* ainsi que les guides conférenciers attachés au monument.

Quand il s'agit d'un édifice classé ou inscrit, la *DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)*, l'*ABF (Architecte des bâtiments de France)*, le conservateur des antiquités et objets d'art.

Convergence des intérêts de tous les acteurs : tous les objectifs se croisent

L'affectataire sait que tout visiteur peut recevoir un message à l'occasion de la visite d'une église. L'Office du tourisme et le propriétaire savent qu'une information de qualité aura des conséquences économiques (dépenses sur place, renommée due au bouche à oreille ...)

Les objectifs des propriétaires, des professionnels du tourisme et des communautés de croyants sont souvent plus proches qu'on ne le croit, d'où la nécessité de se parler et de s'organiser ensemble.

Accueil d'une manifestation culturelle

Conseils

Pour toute demande d'utilisation d'une église pour une manifestation artistique débordant le cadre culturel :

Faire une demande écrite au clergé affectataire :

Préciser sur cette lettre :

- ✓ La date et l'heure de la manifestation
- ✓ L'identité de l'organisme demandeur
- ✓ Les raisons invoquées
- ✓ Le programme prévu et les conditions d'exécution
- ✓ Les noms et qualités des responsables
- ✓ La souscription d'une assurance particulière
- ✓ Les conditions d'entrée.

Ne faire aucune publicité avant l'accord écrit signé par l'affectataire. Si c'est dans le cadre de la communauté paroissiale qu'un concert ou un spectacle est organisé, penser à prévenir le propriétaire et à faire une déclaration à la SACEM.

Repérer les acteurs du tourisme

Noter dans un répertoire les coordonnées des personnes et services avec lesquels on peut être appelé à travailler. Noter les jours et les heures les plus fréquentés par les groupes , cela permettra un meilleur dialogue avec les artisans, commerçants et autres prestataires.

Rencontrer les acteurs

Organiser, être à l'initiative d'une réunion au printemps (avant la saison touristique) et en novembre (après la saison touristique).

Rencontrer le maire en comité restreint une fois par an pour négocier un partenariat en fonction de la fréquentation : aide en matière de fleurissement, de sécurité, d'éclairage mais aussi en matière de parking, accès handicapés, toilettes...

ACCUEILLIR

« Nous savons bien la diversité des regards qui se succèdent dans la foule des visiteurs : celui-ci regarde le beau, celui-là le prix, cet autre admire le travail ... Le mystique, le poète, l'historien, l'artiste, les brocanteurs, le collectionneur, le lecteur de tel ou tel guide, l'expert biblique, le spécialiste médiéval constituent un peuple bigarré et divers. Nous avons appris à respecter et donc à honorer (toutes) les curiosités... et (toutes) les attentes... Nous voulons accueillir, guider, présenter, expliquer, témoigner. Mais nous savons aussi qu'il faut un peu de discipline pour que la foule ne dégrade pas ce qu'elle veut admirer, qu'elle apprenne le respect de ce qu'elle ne comprend pas... » Texte Mgr Noyer 25 avril 1995

Connaître le visiteur

Le patrimoine religieux est visité par des groupes constitués ou composés d'individus qui ne se connaissent pas, et par des individuels solitaires ou en famille ; français ou étrangers, chrétiens ou non, connaisseurs et non-initiés, jeunes et moins jeunes...

Il faut savoir répondre aux attentes de chacun, sans pour autant vouloir s'imposer. Certaines personnes attendent de nous une information, d'autres préfèrent visiter à leur guise se contentant des informations existantes.

Parler aux visiteurs

Il est important de connaître l'opinion des visiteurs, ne serait-ce que pour améliorer les outils d'information.

Connaître leur point de vue sur l'accueil, l'organisation ; éventuellement leur faire remplir une enquête d'appréciation, (lumière, cartels dépliant, fiches etc.)

Connaître leur origine : notre région est traversée par de nombreux étrangers. Conseil : vous pouvez accrocher une carte du monde dans un petit coin et mettre des pastilles à disposition en invitant les visiteurs à indiquer leur lieu d'origine.

Prévoir

L'accueil ne se limite pas à aller au-devant du visiteur mais comprend également un minimum de préparation de l'édifice pour faciliter la visite et permettre à chacun de comprendre ce qu'il voit.

Faciliter la visite

La signalétique, un outil de médiation Règles générales :

Le visiteur apprécie d'être informé sur ce qu'il regarde : une statue, un tableau, l'autel, les fonts baptismaux...

Les explications données doivent être compréhensibles par l'initié comme le non-initié. Le langage doit être accessible à tous. Eviter les mots qui ne seraient pas compris ; notre jargon spécifique n'est pas compris par ceux qui sont à côté de l'Eglise. Ne pas hésiter à faire appel à quelqu'un qui a les compétences voulues et veiller à l'orthographe. Les informations doivent être exactes et vérifiées.

Les supports seront soignés, ne jamais écrire manuellement mais imprimer le texte dans une police suffisamment grande pour faciliter la lecture. Coller la feuille sur un support cartonné. Couvrir d'un film transparent autocollant assure longévité au document. Veiller à bien choisir l'emplacement du cartel. Dans les édifices classés, il peut être nécessaire d'avoir l'avis de l'architecte de bâtiments de France.

- **Panneau d'annonce extérieur** : Nombre d'églises ont un petit panneau à l'extérieur près de l'entrée ; veiller à ce que soient indiqués les jours et heures d'ouverture de l'église. (Penser à en informer les offices de tourisme ou l'animateur patrimoine).
- **Les supports d'aide à la visite :**

Les cartels

Pour ne pas charger l'église, on se limite aux œuvres majeures ; celles-ci doivent faire l'objet d'une information historique, certes, mais aussi explicative du sujet ; il faut au moins le nom de l'auteur lorsqu'il est connu, la date de création, le sujet ou le thème et une explication en relation avec le sens chrétien de l'œuvre.

Les dépliants :

Il est toujours intéressant pour le visiteur d'avoir un document qui explique l'histoire du lieu, son architecture et les principales œuvres à découvrir. Le format A4 plié en trois convient très bien, car il est facile à mettre en poche. Les moyens informatiques permettent de le réaliser soi-même et de faire des tirages bien imprimés. Eviter les photocopies, lorsqu'il y a des photos, utiliser l'impression directe depuis un fichier informatique. Si on en a les moyens financiers (aide de sponsors ou de la mairie), il est envisageable de les faire imprimer en couleurs : c'est très apprécié et cela rehausse la renommée du lieu.

Fiche explicative à consulter :

Certaines explications ou descriptions peuvent nécessiter des documents plus élaborés. On peut créer des fiches au format A3 sur papier fort et les plastifier. Ces fiches sont mises à disposition du visiteur

Comment informer

Outre les documents écrits, les visites « guidées » avec découvertes spirituelles de l'édifice sont un moyen largement pratiqué dans certaines églises, notamment en Bretagne avec la SPREV et dans d'autres sites avec CASA.

Dès que vous vous sentez capables de proposer vous-même une visite découverte spirituelle de l'église, faites-le. Exprimez-vous selon votre ressenti et partagez le avec les visiteurs. Rapidement une conversation s'engage et vous prendrez plaisir à cet échange.

Notre rôle n'est pas d'être des guides conférenciers mais de faire découvrir la signification de l'édifice et des œuvres qu'il contient.

Autres outils de communication

L'évolution technique propose des audio-guides, voire la possibilité de découvrir via un téléphone portable une description ou un commentaire. Le concept consiste à enregistrer une « visite guidée ». Ce sont des moyens sophistiqués que les offices de tourisme proposent en certains lieux. Cela suppose que l'édifice connaisse une fréquentation élevée.

Observer la fréquentation

- Prévoir combien d'exemplaires du dépliant seront nécessaires pour l'année n'est pas évident. Il est toujours intéressant de se donner des repères. Définir le nombre de dépliants écoulés sur un trimestre ou une année permet de renouveler le stock correctement et permet de connaître le taux de fréquentation de l'édifice.
- Des comptages sont possibles les jours d'affluence, par exemple, observer le nombre de présents chaque demi-heure (un visiteur reste environ 30 mn dans une église).

Les outils de l'ambiance

Fond musical

L'expérience montre que mettre un fond musical dans l'église porte au silence et au respect du lieu ;

Les visiteurs apprécient car la musique fait aussi partie du sacré, elle est naturelle dans une église. Les remarques portées sur le livre d'or le prouvent. Il

est souhaitable d'avoir une musique en concordance avec la période liturgique. La sonorisation doit être de qualité. Ne pas mettre un niveau trop élevé. Ne pas oublier d'être en règle avec la SACEM (organisme de droits d'auteurs).

Fleurissement

☒ Les églises sont, bien souvent, fleuries ou agrémentées de plantes vertes mais mieux vaut ne pas avoir de fleurs que des vases avec une eau croupissante et des fleurs fanées

☒ Eviter les fleurs artificielles autant que possible. Certaines paroisses ont des laïcs qui ont été formés à cette tâche ; se rapprocher d'eux est souhaitable. Des formations sur le fleurissement sont dispensées dans le cadre du service de liturgie. (liturgie@arras.catholique.fr, tél. 03.21.21.40.91)

Propreté

Une église propre, sans toile d'araignée, participe à l'accueil ; c'est aussi le signe d'un lieu vivant.

Les tableaux d'annonce et présentoirs doivent être mis à jour régulièrement afin de ne pas perdre les visiteurs dans un flot d'informations.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

Que faire en cas de situation délicate ?

Un visiteur peut perturber le calme (violence cas d'ivresse); ne pas essayer de le raisonner mais donner des ordres brefs et fermes : « on va sortir », « je vous accompagne dehors », « il n'est pas possible que vous restiez ici »; demander de l'aide si nécessaire.

Que faire en cas de vol ou de saccage ?

Prévenir le maire de la commune (propriétaire), votre curé et la Commission d'art sacré. Il sera nécessaire de faire une déclaration auprès de la gendarmerie ou du commissariat de Police.

BIBLIOGRAPHIE:

Générale :

Visiter une église, Mgr Jacques Perrier, Bayard, 2003.

Dictionnaire culturel du Christianisme, N, Lemaître, M.-T.Quinsson, V.Sot, Nathan, 1994.

Théo : l'encyclopédie catholique pour tous, Michel Dubost, FayartL.

Lexique des symboles chrétiens, Michel FEUILLET. Editions des PUF. Collection QUE SAIS-JE, 2004

Attributs des Saints.

Dictionnaire iconographique des saints / Bernard Berthod, Elisabeth Hardouin-Fugier. – L'Amateur, 1999

Les Saints : repères iconographiques / Rosa Giorgi. – Hazan, 2003.

Dictionnaire des saints / Georges Daix. – Lattès, 1996.

Reconnaître les saints et les personnages de la Bible, Christophe Renault, Editions Jean-Paul Gisserot

Architecture :

Dictionnaire d'Architecture, Mathilde Lavenu et Victorine Mataouchek, Jean-Paul Gisserot, 1999.

Memento d'architecture gothique, Jean-Marie Guillouët, Gisserot, 2005.

Architecture romane, architecture gothique, Alain ERLANDE-BRANDEBURG. Editions Jean-Paul Gisserot collections Gisserot Patrimoine culturel. 2002

L'art gothique petit guide, André Breuvert. AEDIS 2007

Architecture religieuse médiévale, Guide Aide –mémoire Editions Fragile, ouvrage collectif, 2001.

Histoire locale :

Deux mille ans du « Nord –Pas-de-Calais », Manuel d'Histoire Régionale dirigé par Alain Lottin, Tome 1 et 2, La Voix du Nord,2002.

Le Christ dans l'art sacré du Pas-de-Calais, Michel Rossi, Le Joyel ,2009.

Liturgie

Cathédrale, liturgie et patrimoine, actes du colloque de Reims de 1194, collection « culte et culture »,1997.

Eglise de France Documents épiscopat N°2 / 2009 (Un patrimoine à promouvoir, des églises à faire vivre.) Secrétariat permanent de la CEF – Documents Episcopat/Le Carmel, 10 allée du Carmel, 40500 Saint-Sever-sur-Adour

Ameublement d'église, quotidien de la liturgie Catherine ARMINJON. Editions REMPART Desclée de Brouwer 2000

Webographie

<http://www.archivespasdecals.fr/>

http://www.jeudmo.fr/quiz_religion.htm